

Séance du 1^{er} octobre 2025

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance le premier octobre deux mille vingt-cinq à dix heures douze, à la salle du comité de l'hôtel de ville, située au 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : David Boudreault, directeur général adjoint – planification intégrée du territoire (partiellement), Suzanne Breton, directrice générale adjointe – service à la communauté et intelligence d'affaires par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général, Jean Sébastien Gagnon, directeur général adjoint – sécurité publique et affaires corporatives, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie (partiellement), Alexandre Boudreau-Forgues, directeur du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, greffière.

CE2593

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 1^{er} octobre 2025.

CE2594

Aide financière à Pionniers du 12^e groupe Déziel

Il est résolu d'accorder une aide financière au montant de 1 000 \$ à Pionniers du 12^e groupe Déziel, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE2595

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2025 du comité exécutif.

CE2596

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la commission consultative de la culture tenue le 30 avril 2025 et mandat à la Direction générale relatif au plan de développement des bibliothèques

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2025-020-R1](#)

Le procès-verbal de la réunion de la commission consultative de la culture tenue le 30 avril 2025, joint à la fiche de prise de décision DVC-ART-2025-020-R-1, est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de prendre acte du travail réalisé par la commission consultative de la culture sur le plan de développement des bibliothèques et de mandater la

Direction générale à évaluer et de formuler des recommandations relatives au plan de développement des bibliothèques à une prochaine séance du comité exécutif.

CE2597

Dépôt du bilan 2023-2024 de la commission consultative en développement social et communautaire

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-025](#)

Le bilan de l'année 2023-2024 de la commission consultative en développement social et communautaire, joint à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-025, est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2598

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la commission consultative de l'activité physique, du sport et du plein air tenue le 27 mai 2025

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2025-007](#)

Le procès-verbal de la réunion de la commission consultative de l'activité physique, du sport et du plein air tenue le 27 mai 2025, joint à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2025-007, est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2599

Dépôt du procès-verbal de la réunion de la commission consultative de l'activité physique, du sport et du plein air tenue le 10 juin 2025

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2025-010](#)

Le procès-verbal de la réunion de la commission consultative de l'activité physique, du sport et du plein air tenue le 10 juin 2025, joint à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2025-010, est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2600

Entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Innoserres inc. et acquisition d'une partie des lots 2 849 449 et 3 283 309 du cadastre du Québec (chemin Petit-Saint-Jean, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lots

Document d'aide à la décision [BP-2025-002](#)

Il est résolu de conclure l'entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Innoserres inc., jointe à la fiche de prise de décision BP-2025-002, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de la fiche de prise de décision BP-2025-002 à intervenir avec ce promoteur soit acceptée par la

Ville, il est enfin résolu d'acquérir, à titre gratuit, une partie des lots 2 849 449 et 3 283 309 du cadastre du Québec, lesquelles correspondent au lot projeté 6 693 156 du cadastre du Québec, aux conditions énoncées à la fiche de prise de décision BP-2025-002, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Innoserres inc., d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente, de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à cette acquisition.

CE2601

Attribution du contrat relatif aux services professionnels en recrutement et chasse de tête pour des postes de niveau de cadres et cadres supérieurs

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2025-086](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat relatif aux services professionnels en recrutement et chasse de tête pour des postes de niveau de cadres et cadres supérieurs (appel d'offres 2025-55-86), à 9449-6130 Québec inc., faisant affaire sous le nom CRC conseils recherche de cadres, pour une dépense estimée à 270 000 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE2602

Acquisition par expropriation d'une servitude de passage temporaire d'une durée de cinq ans sur une partie du lot 2 952 449 du cadastre du Québec (rue Thé-des-Bois, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2025-022](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'acquérir par voie d'expropriation une servitude réelle et temporaire de passage d'une durée de cinq ans suivant la date de libération, sur une partie du lot 2 952 449 du cadastre du Québec en faveur des lots 2 952 445 et 2 952 438 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1226,4 mètres carrés, telle qu'elle est montrée sur le plan préparé par Guillaume Normand, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2155 de ses minutes, joint à la fiche de prise de décision APGI-GI-2025-022, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

CE2603 abrogée par CE2603

Acquisition par expropriation de trois parties du lot 6 685 368 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2025-033](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'acquérir par voie d'expropriation à des fins de travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, incluant des travaux permanents de voirie, d'aqueduc et d'égouts, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de bordures de rue, de trottoirs, d'aménagements paysagers, d'éclairage et de signalisation routière, de déplacement et l'enfouissement d'utilités publiques, trois parties du lot 6 685 368 du cadastre du

Québec, d'une superficie de 8,8 mètres carrés, 53,9 mètres carrés et de 39,7 mètres carrés, telles qu'identifiées sur le plan de la description technique préparé par Guillaume Normand, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2233 de ses minutes, tel que joint à la fiche de prise de décision APGI-GI-2025-033, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

CE2604

Adoption du plan municipal de sécurité civile et abrogation des résolutions CV-2013-03-85 « Politique municipale de sécurité civile » et CV-2021-02-39 « Plan de sécurité civile »

Document d'aide à la décision [BSC-2025-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le plan municipal de sécurité civile, joint à la fiche de prise de décision BSC-2025-001.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger, en conséquence, les résolutions suivantes :

- CV-2013-03-85 « Politique municipale de sécurité civile »;
 - CV-2021-02-39 « Plan de sécurité civile ».
-

CE2605

Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Apollinaire

Document d'aide à la décision [INC-2025-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Apollinaire, jointe à la fiche de prise de décision INC-2025-008, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2606

Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Beaumont

Document d'aide à la décision [INC-2025-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Beaumont, jointe à la fiche de prise de décision INC-2025-009 et d'autoriser le maire et la greffière à signer ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2607

Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Agapit

Document d'aide à la décision [INC-2025-010](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Agapit, jointe à la fiche de prise de décision INC-2025-010 et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2608

Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

Document d'aide à la décision [INC-2025-011](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, jointe à la fiche de prise de décision INC-2025-011, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2609

Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Gilles

Document d'aide à la décision [INC-2025-012](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Gilles, jointe à la fiche de prise de décision INC-2025-012 et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2610

Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

Document d'aide à la décision [INC-2025-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, jointe à la fiche de prise de décision INC-2025-013 et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2611

Crédit additionnel et financement de la dépense relative à un véhicule de remplacement

Document d'aide à la décision [DEI-EM-2025-004](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser un crédit additionnel équivalant au montant reçu de l'assureur pour la perte d'un véhicule portant le numéro d'unité 21-057, mentionné à la fiche de prise de décision DEI-EM-2025-004, et ce, pour une portion de la dépense relative au remplacement de ce véhicule;
 - d'affecter un montant maximum de 63 600 \$ provenant de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance pour le financement d'une partie de la dépense relative à l'acquisition d'un véhicule de remplacement.
-

CE2612

Crédit additionnel et financement de la dépense relative à un véhicule de remplacement

Document d'aide à la décision [DEI-EM-2025-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser un crédit additionnel équivalant au montant reçu de l'assureur pour la perte d'un véhicule portant le numéro d'unité 17-067, mentionné à la fiche de prise de décision DEI-EM-2025-003, et ce, pour une portion de la dépense relative au remplacement de ce véhicule;
 - d'affecter un montant maximum de 76 310 \$ provenant de la réserve financière pour le financement des franchises et des rétentions prévues aux contrats d'assurance pour le financement d'une partie de la dépense relative à l'acquisition d'un véhicule de remplacement.
-

CE2613

Réaffectation 2025-2026 de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la politique de développement social et communautaire

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-025](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter la proposition de réaffectation des sommes restantes du fonds de soutien financier 2023-2024 pour l'année 2025 et jusqu'au prochain plan de déploiement, afin de financer les dépenses liées à la réalisation du plan d'action de la politique de développement social et communautaire, joint à la fiche de prise de décision

DVC-DSC-2025-022, de même que de décréter qu'à même le solde disponible de 313 564 \$, un montant de 222 937 \$ sera utilisé pour procéder à des appels d'intérêt auprès des organismes reconnus par la Ville pour :

- la réalisation d'initiatives cadrant avec les enjeux d'accessibilité au logement, la salubrité des logements et le développement de maisons de chambres communautaires (50 000 \$);
- la réalisation d'initiatives cadrant avec les enjeux de participation citoyenne et l'appropriation de l'environnement urbain pour un usage commun (50 000 \$);
- la réalisation d'initiatives cadrant avec les enjeux de pénurie de main-d'œuvre bénévole (25 000 \$);
- la réalisation d'initiatives cadrant avec les enjeux de mobilité des personnes vulnérables (40 000 \$);
- la réalisation d'initiatives cadrant avec les enjeux pour bâtir une communauté nourricière (10 000 \$);
- la réalisation d'initiatives cadrant dans l'approche *Voisins solidaires* (12 000 \$);
- l'implantation des mesures ou des outils ayant pour but de soutenir l'installation et l'intégration des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants. 8 564 \$;
- saisir les opportunités d'action en lien avec la politique de développement social (nouvelles actions) 27 373 \$.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'utiliser un montant de 90 627 \$, prélevé des sommes restantes, et de les affecter comme suit :

- 45 000 \$ en soutien au plan d'action concerté en matière d'itinérance;
- 5 000 \$ à Corporation de développement communautaire de Lévis pour le soutien du chantier de la gouvernance partagée;
- 10 000 \$ à Corporation de développement communautaire de Lévis afin de soutenir la diffusion des services, les activités et les événements collectifs organisés par des organismes reconnus;
- 30 627 \$ à Equijustice pour la poursuite de l'implantation du projet en médiation urbaine.

CE2614

Bonification des taux horaires annuels et autorisation de l'inscription au programme quinquennal des immobilisations de la dépense relative aux services professionnels de conception de plans des travaux au Centre Bruno-Verret et au parc Georges-Maranda

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2025-007](#) et [DVC-SPO-2025-014](#)

Il est résolu d'autoriser la bonification des taux horaires annuels accordés par la Ville pour la planification des travaux, recommandée par la commission consultative de l'activité physique du sport et du plein air.

Il est résolu d'autoriser l'inscription d'un montant de 350 000 \$ au plan quinquennal des immobilisations 2025-2026 en vue de procéder à un appel d'offres pour des honoraires professionnels liés à la conception de plans par un architecte pour le projet au Centre Bruno-Verret et au parc Georges-Maranda, comme recommandé par la commission consultative de l'activité physique du sport et du plein air.

CE2615

Autorisation du transfert du traitement de la demande de contribution financière pour la tenue du salon des sports à la Direction du développement économique et de la promotion

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2025-010](#) et [DVC-SPO-2025-014](#)

Il est résolu de transférer le traitement de la demande de contribution financière pour la tenue du salon des sports à la Direction du développement économique et de la promotion, recommandée par la commission consultative de l'activité physique du sport et du plein air.

CE2616

Prononcé de la décision dans le cadre de la révision de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 1937, chemin de Charny (lot 2 382 260 du cadastre du Québec, secteur Charny) et mandat à la Direction générale

Document d'aide à la décision [Projet de résolution Prononcé de la décision - 1937, chemin de Charny](#)

ATTENDU la demande de démolition d'un immeuble situé au 1937, chemin de Charny (lot 2 382 260 du cadastre du Québec secteur Charny);

ATTENDU l'étude de la demande de démolition par le comité de démolition, en vertu du *Règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles*;

ATTENDU QUE le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé présenté lors de l'audition publique, tenue lors de la séance du comité de démolition du 15 avril 2025, consistait à créer une voie d'accès entre le chemin de Charny et le lot 2 382 270 du cadastre du Québec, ainsi qu'à procéder au raccordement des infrastructures souterraines afin de desservir ce lot;

ATTENDU l'adoption de la résolution DEM-2025-00-05 du comité de démolition, lors de la séance 11 juin 2025, refusant d'accorder l'émission d'un certificat d'autorisation de démolition notamment en raison du programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé et son effet sur la qualité de vie du voisinage ainsi que des oppositions reçues dans le cadre de cette demande de démolition;

ATTENDU la demande de révision de la décision du comité de démolition déposée au Greffe de la Ville le 4 juillet 2025;

ATTENDU la tenue de l'audition de la révision de la décision du comité de démolition lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville, tenue le 22 septembre 2025;

ATTENDU le nouveau programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé présenté lors de l'audition au conseil de la Ville, qui consiste à remblayer et gazonner le terrain vacant et à procéder au raccordement des infrastructures souterraines afin de desservir le lot 2 382 270 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la Ville ont tenu compte de l'ensemble des documents déposés dans le cadre de cette demande ;

En conséquence,

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

De réviser la décision du comité de démolition rendue le 11 juin 2025, par sa résolution DEM-2025-00-05, d'approuver le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé présenté dans le cadre de l'audition publique tenue le 22 septembre 2025 et d'autoriser la démolition de l'immeuble situé au 1937, chemin de Charny (Lot 2 382 260 du cadastre du Québec, secteur Charny).

Cette décision étant motivée notamment en raison de l'état de l'immeuble visé par la demande de démolition et du nouveau programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé présenté lors de l'audition publique tenue le 22 septembre 2025.

D'assujettir cette autorisation au respect des conditions suivantes :

1. Que le demandeur prenne possession du certificat d'autorisation à l'intérieur d'un délai de six mois suivant la décision du conseil de la Ville;
2. Que les travaux de démolition soient complétés à l'intérieur d'un délai maximal de trente jours après le début des travaux. À cet effet, avant le début des travaux de démolition le demandeur doit aviser par écrit le Service des permis et inspection de la Direction de l'urbanisme de la date du début de ces travaux;
3. Que toute dalle ou tout morceau de béton, trottoir, asphalte et mur de soutènement soient enlevés et non enfouis sur le site;
4. Que le terrain soit nivelé, gazonné et entretenu en conformité avec le *Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux*;
5. Qu'une garantie financière conforme à l'article 37 du *Règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles* soit fournie préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de mandater la Direction générale à entreprendre des démarches afin d'étudier des options en vue d'atténuer les impacts sur les résidentes et résidents de ce secteur.

CE2617

Dépôt du compte rendu de la séance du comité d'actions pour la filière de l'industrie navale tenue le 2 décembre 2024

Document d'aide à la décision [DEV-2025-055](#)

Le compte rendu de la séance du comité d'actions pour la filière de l'industrie navale tenue le 2 décembre 2024, joint à la fiche de prise de décision DEV-2025-055, est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2618

Dépôt des comptes rendus des séances du comité d'actions pour la filière de l'industrie navale tenues les 20 janvier 2025, 3 mars 2025, 10 juin 2025 et 15 juillet 2025

Document d'aide à la décision [DEV-2025-056](#)

Les comptes rendus des séances du comité d'actions pour la filière de l'industrie navale tenues les 20 janvier 2025, 3 mars 2025, 10 juin 2025 et 15 juillet 2025, joints à la fiche de prise de décision DEV-2025-056, sont déposés, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2619

Dépôt du rapport de projections des revenus et des dépenses du trésorier au 31 août 2025

Document d'aide à la décision [FIN-2025-048](#)

Le rapport de projections des revenus et des dépenses du trésorier au 31 août 2025, joint à la fiche de prise de décision FIN-2025-048, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE2620

Dépôt de la liste de déboursés pour la période du 1^{er} au 31 août 2025

Document d'aide à la décision [FIN-2025-050](#)

La liste de déboursés pour la période du 1^{er} au 31 août 2025, jointe à la fiche de prise de décision FIN-2025-050, est déposée, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2621

Dépôt des listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 31 août 2025 et des listes de crédits additionnels pour la même période

Document d'aide à la décision [FIN-2025-051](#)

Les listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 31 août 2025 et les listes de crédits additionnels pour la même période, jointes à la fiche de prise de décision FIN-2025-051, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

Il est résolu de déposer ces listes à une prochaine séance du conseil de la Ville.

CE2622

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité de service de proximité tenue le 24 septembre 2025

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-020](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité des services de proximité tenue le 24 septembre 2025, joint à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-020, est déposé, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2623

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des finances tenue le 21 août 2025 et dépôt de la liste des contrats accordés relativement à tout financement par émission d'obligations ou par billets pour 2025

Document d'aide à la décision [FIN-2025-049](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité des finances tenue le 21 août 2025 et la liste des contrats accordés relativement à tout financement par émission d'obligations ou par billets pour 2025, joints à la fiche de prise de décision FIN-2025-049, sont déposés, à titre de reddition de compte et d'information.

CE2624

Financement de la dépense relative au projet de patinoire à bandes permanentes au parc des Compositeurs, priorisation de la demande du Service d'entraide de Saint-Nicolas et reconduction du comité des services de proximité

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant maximum de 305 337 \$ provenant de la réserve financière du comité des services de proximité pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du projet de patinoire à bandes permanentes au parc des Compositeurs, précisé à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-020.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de prioriser la demande d'aide financière du Service d'entraide de Saint-Nicolas lors du prochain renflouement de la réserve dédiée, conditionnellement à ce que les critères d'admissibilité soient tous rencontrés.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de reconduire le comité des services de proximité, afin de poursuivre son mandat et ses réalisations au bénéfice de la communauté.

CE2625

Avis de motion du Règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon, zone C1563, secteur Charny) et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-131](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de donner un avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et de déposer le projet de règlement, joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-131.

Ce règlement a pour objet de réduire la profondeur d'un écran tampon exigé sur un terrain sur lequel l'usage exercé fait partie de la famille « Commerciale » ou « Industrielle », le long d'une ligne arrière d'un terrain utilisé pour un usage de la famille « Habitation », dans la zone C1563.

CE2626

Adoption du Projet de règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon, zone C1563, secteur Charny), assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite, abrogation de la résolution CE2581 « Avis de motion du Règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon, zone C1563, secteur Charny) et dépôt du projet de règlement » et de la résolution CE2582 « Adoption du Projet de règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon, zone C1563, secteur Charny) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite »

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-131](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-131.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Il est enfin résolu d'abroger en conséquence les résolutions suivantes :

- CE2581 « Avis de motion du Règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon, zone C1563, secteur Charny) et dépôt du projet de règlement »;
- CE2582 « Adoption du Projet de règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon, zone C1563, secteur Charny) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite ».

CE2627

Convention d'aide financière 2025-2026 à intervenir avec Service national des sauveteurs inc.

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2025-015](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la convention d'aide financière à intervenir avec Service national des sauveteurs inc., jointe à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2025-015, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE2628

Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 04.

Steven Blaney, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif

Olivier Biron, vice-président
du comité exécutif